

dequie, car aujourd'hui on entre chez le pape comme chez le peuple. A cinq heures, Pie IX passe une heure devant le Saint Sacrement, le plus souvent dans la chapelle de quelque communauté ou établissement public, où il tombe comme la foudre sans y être attendu, et afin de voir les choses telles qu'elles sont. Après cette visite à Dieu et aux hommes, le pape rentre dans son cabinet, dont il porte toujours la clef sur lui, et se remet au travail jusqu'à dix heures. Alors il fait une collation, pendant laquelle il reçoit un cardinal ami; puis il va prier et se met au lit.

Le chloroforme à Québec.—Nous avons eu ce matin l'occasion de voir pour la première fois employer cet agent extraordinaire et nouveau dont les effets frappants semblent destinés à rendre à de si grands services l'humanité en enlevant aux opérations chirurgicales ce qu'elles ont de plus pénible pour l'opérateur, c'est-à-dire, en diminuant ou pour parler plus correctement en faisant disparaître les souffrances les plus aiguës des patients.

Un matelot français, du Havre, retenu après la clôture de la navigation à l'Hôpital de la Marine où il souffrait d'atroces douleurs provenant de la mortification partielle de ses deux pieds qu'il avait eu gelés, a eu ce matin les deux jambes amputées par messieurs les docteurs Douglas et Sewell. Au moment de commencer cette opération, ordinairement si douloureuse, on lui fit respirer pendant quelques secondes de la vapeur de chloroforme répandue simplement sur un paquet de coton non filé et placé au fond d'un cornet de papier dont on lui appliquait l'ouverture sur le visage. Le malade éprouva d'abord quelques contractions musculaires spasmodiques qui disparurent bientôt. Dès qu'il parut être sous l'influence de l'agent chimique les deux opérateurs se mirent à l'œuvre et achevèrent en quelques minutes l'amputation des deux membres atteints, sans que le patient manifestât d'autres signes de souffrance qu'une altération dans la respiration. L'opération s'acheva tandis que le matelot semblait être dans une sorte de somnolence. Pendant que les docteurs ligaturaient les artères on lui demanda s'il souffrait, il répondit: non, mais les aiguilles sont dures. Il n'avait évidemment pas connaissance de ce qui se passait car il répéta plusieurs fois, mais d'une manière assez vague: John, John, qui m'appelle par mon nom? Un instant après que tout fut terminé il revint à lui et dit: Est-ce fini? Je n'ai pas senti le moindre mal, seulement les aiguilles un peu, et son visage riant et satisfait lorsqu'on l'emporta à son lit témoignait assez de la vérité de ses assertions.

Toute l'opération peut avoir duré de 4 à 5 minutes. Tels sont déjà les résultats surprenants obtenus par cette nouvelle substance dont l'usage se perfectionnera sans doute bientôt, de manière à éviter même l'apparence de la douleur que conservent encore ses premiers effets sur ceux qui le respirent. Parcellées découvertes sont bien faites pour attacher de plus en plus l'homme à l'étude des sciences qui se lient toutes entr'elles et qui ont pour objet d'augmenter le bien-être matériel, de diminuer les souffrances auxquelles la nature humaine semblait être condamnée.—Le Canadien.

MEURTRE.—Le Niagara Mail rapporte le fait d'un meurtre de la nature la plus atroce, commis à Port-Robinson, le 21 janvier. Madame Bell, c'est le nom de la victime, fut trouvée morte dans sa chambre, le corps horriblement mutilé, il était évident qu'elle avait soutenu un rude combat avant de succomber. Un coffre qui se trouvait dans l'appartement adjacent avait été vidé. Madame Bell jouissait d'un caractère de haute respectabilité et était fort attachée aux devoirs de sa religion. On a depuis arrêté sous suspicion de ce meurtre un nègre du nom de Gaunt qui a confessé son crime. Le jury a rendu un verdict de rapit de meurtre et de larcin. A la question qu'on lui fit s'il n'était pas fâché d'avoir assassiné cette femme, il répond avec sang-froid, "non pas beaucoup." Le mari de la victime est un charpentier employé par le bureau des travaux publics.—Miner.

BANQUE D'ÉPARGNES. Si le progrès de ces utiles institutions peut être l'indice de la civilisation et de la moralité d'une société, l'état de Massachusetts, dans la république avoisinante, est le plus riche que nous connaissions sous ce rapport, et la Canada ferait bien de suivre son exemple. Là il y a une population un peu plus considérable que celle du Bas-Canada, laquelle population possède un capital de 10 millions et demi de piastres dans les banques d'épargne, donnant un dépositant pour chaque 14 personnes ou 170 piastres pour chaque dépositant, et le montant total de l'accroissement des dépôts est d'un million de piastres par année. Le capital ainsi créé est plus considérable que le montant total des billets escomptés, et les prêts de toute nature, de faits par toutes les banques du Bas-Canada réunies. Est-il donc surprenant que ses habitants nous dépassent si vite dans toutes les branches de commerce, de manufacture et d'améliorations? Il est clair pour toute personne qui est familière avec le sujet que le profit pour les déposants, quelque considérable qu'il soit (\$345,000 par année) n'est qu'une faible portion des profits divisés parmi les classes ouvrières. Ceux qui empruntent l'argent doivent réaliser au moins autant en l'empruntant que paient les banques aux déposants. Un autre grand avantage à retirer par les classes ouvrières, est le travail fourni par ceux qui empruntent l'argent, car il est impossible d'employer l'argent avec avantage, sans employer le travail plus ou moins; donnant le spectacle étrange et nous pouvons dire nouveau, d'ouvriers fournissant les moyens de s'employer profitablement. Mais le principal avantage sont

la prévoyance et les habitudes produites et encouragées parmi les classes ouvrières par ces institutions.

Table with 4 columns: Année, Population, Nombre de dépôts, Mont. dép. It lists data for 1843, 1847, and 1848.

Sur les sommes ci-dessus environ 2 millions de piastres, sont investis dans les fonds publics, environ 2 millions dans des fonds de banques, 2 millions dans des prêts personnels, 232,528 sont avancés sur des actions de chemins de fer, et le reste sur de la propriété foncière.

Si nos classes ouvrières et toutes les classes de la société avaient profité des années d'abondance en plaçant dans des banques d'épargne le surplus du nécessaire, l'on verrait plus de bien-être, plus d'industrie réelle, moins d'ivrognerie et de mauvaises mœurs parmi cette population.

Le nombre des personnes que l'ivrognerie conduit devant les tribunaux judiciaires va s'augmentant chaque année d'une manière effrayante.

Le luxe et l'ivrognerie sources de tous les autres maux, tuent chez nous les mœurs, le bien-être et la prospérité.—Morning Chronicle.

Naissance. En cette ville, le 5, la Dame de P. L. Morin, 6er, arpentier, au département des Terres de la Couronne, a mis au monde un fils. En cette ville, le 6 du courant, la Dame de Charles C. Spénard, 6er, N. P., a mis au monde un fils.

Mariages. En cette ville, ce matin, le 8 février, par le révérend M. Fay, M. Hector Lamoine, typographe, de Québec, à Demoiselle Elizabeth Aussem, de cette ville. A Kingston, le 3, par Mgr. Phelan, Walter McCuniffe, 6er, maître du hâvre de cette place, à Mlle. Vallier, aussi de Kingston.

Décès. A la Rivière Ouelle, le 31 ultimo, M. Philippe Hudon âgé de 25 ans. Ce jeune homme était de retour au sein de sa famille depuis un mois après une absence de trois ans et demi. A Québec, le 3, M. Antoine Benoit, hôtelier au marché St. Paul, de cette ville, âgé de 44 ans, après 8 jours de maladie du typhus.

THEATRE ROYAL. SOUS LE PATRONAGE IMMÉDIAT DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GEN. MESSIEURS LES AMATEURS CANADIENS assistés par l'Honorable EGERTON A. D. C. représenteront au Théâtre Royal de cette ville, LUNDI, le 14 FEVRIER, LE CÉLESTIN ET LE MOINE, Comédie en un acte, par Merle et Brazier.

Après quoi LES DEUX PRECEPTEURS, ou ASINUS ASINUM FRICAT. Comédie en un acte par Moreau et Scribe. Le tout se terminera par PASSÉ MINUIT, Comédie en un acte par Rockroy et Anicet Bourgeois.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie et le spectacle commencera à 8 heures précises. On pourra se procurer des billets dans les principaux hôtels, ainsi qu'au bureau du Théâtre Royal qui sera ouvert le jour de la représentation depuis 10 heures A. M. jusqu'à 4 P. M. M. DE WALDEN, Directeur.

AVIS. LES affaires ci-dessus conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

A LOUER, UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig.

OU à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6mo jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier.

Montréal, 4 fév.

PLACES DE BANG A LOUER. On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne, 31 déc. 1847.

INSTITUT DES ARTIZANS. MECHANICS' INSTITUTE, GRANDE SOIREE ET EXHIBITION. LE PRESIDENT et le COMITE DE DIRECTION de l'INSTITUT DES ARTIZANS de Montréal ont l'honneur d'annoncer que leur FETES ANNUELLE et EXHIBITION aura lieu

Mardi Soir le 15 courant, dans les MAGNIFIQUES SALLES du Marché Bonsecours, que son Honneur le Maire a bien voulu mettre à leur disposition pour l'occasion. Par les avantages que leur offre cette splendide bâtisse et les grands préparatifs qui se font maintenant et avec l'expérience des années précédentes pour les guider, le Comité ont l'espoir que cette Grande Fête sera aussi intéressante que splendide.

Les Salles seront bien éclairées et tenues dans un ordre parfait. On peut se procurer des billets aux différents Magazins de Musique et aux Librairies. Prix des billets, un monsieur 6s. 9d. Dames et enfants 3s. 9d. Les membres qui désirent réclamer leur privilège, doivent s'adresser à l'Institut pour leurs billets. 4 janvier.

FETES DES ARTIZANS ET EXHIBITION. LE Comité de Direction pour la Grande Fête et Exhibition prie toutes les personnes qui ont des Modèles ou des Dessins de Machines, Œuvres ou objets d'Art, d'en avertir le surintendant à l'Institut, ou aucun membre du comité au Marché Bonsecours. On les y transportera et les en ramènera sans frais et on en prendra le plus grand soin. 4 février.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. MONTREAL, 29 Janvier 1848. LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18. Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le on avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le on avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier.

AUX LIBRES ET INDEPENDANS ÉLECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS, Je me rendrais comble, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentiments de reconnaissance que j'éprouve pour le zèle infatigable que vous avez déployé dans ma lutte électorale dernière. Sollicité par les électeurs les plus influents de votre comté de porter candidat ou opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des desirs si pressants; et si réunissant les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai remporté, vous savez comme moi que ce n'est qu'à des manoeuvres impures et inouïes en fait d'élection. Vous avez été à même d'en juger par vous-même. Si j'avais été employé la fraude pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, mettant en jeu les moyens les plus corrompus, non seulement on ne s'est pas contenté de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses où mon opposant avait la majorité, mais on n'a pas même craint d'avoir recouru à l'aide de plusieurs centaines d'enfants d'école, pour former cette majorité factice qui fait triompher mon adversaire; je ne citerai qu'un fait à l'appui de mes assertions, c'est que dans la paroisse de Berthier on l'on ne peut compter tout au plus que 500 à 600 électeurs, on a enregistré 1022 votes. Mais ce triomphe n'est que momentané. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la contestation de cette élection. En attendant encore dans cette occasion aux vœux réitérés de deux mille cinq cents électeurs, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos intérêts les plus sacrés ont été foulés aux pieds; pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous êtes en droit d'attendre de moi. Lorsque j'aurai fait cette lutte, je devais compter sur l'impartialité de personnes qui s'expriment rigoureusement en faveur de la justice et qui ont été induitement. J'ai été trompé dans mon attente pour quelques unes d'entr'elles. Bientôt, les tribunaux seront appelé à faire justice des concurrences frauduleuses de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personne qui, revêtue d'un caractère sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà faite justice et je la laisserai concilier sa conscience avec ses actes.

Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever aujourd'hui, les injures grossières et menaçantes que n'a cessé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes rurales si paisibles. Qu'il me suffise de vous dire (et vote le savez tous) que ce papier n'est l'écho que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté.

Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'éducation du peuple et à la loi des brevets, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'éducation soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changements dans les détails du bill, je n'ai eu occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé le fonctionnement de la loi actuelle, ni dit que je voudrais la faire rappeler.

Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciements pour l'opinion cordiale dont vous avez bien voulu m'honorer. Je reste sincèrement, Messieurs, Votre respectueux serviteur, L. A. DEROME.

PIANOS. RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. LES Soussignés ayant pris des arrangements avec LES ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Packot de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig. Montréal, 18 janv.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante) un rapport sur les progrès de la médecine et de la chirurgie en France, depuis le passage de la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEFRON, J. EMERY CODERIE, J. WILBRENNER, C. SAHOURAN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR. HORLOGES, UHRES, BIJOUX, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORMÉ respectueusement ses patrons et le public en général qu'il a reçu de son fournisseur, le magasin connu des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, BIJOUX précieux le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à la portée de l'appellé l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux abonnés qu'ils se chargeront de leur part de tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, d'ici le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur ont écrit de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE ET CIE. Montréal, 21 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ÉLÉMENTAIRE. SOUVENIR d'une méthode d'analyse grammaticale de la langue française, à l'usage des Écoles Chrétiennes, en 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

VITAL DESROCHERS. A ÊTRE admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 11 de décembre dernier. Le bureau du said Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dimanche et l'après-midi il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

A GRAND MARCHÉ. FONDS DE MAGASIN DE \$12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE. LES Soussignés ont l'honneur de leur annoncer qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déclaration de plus de 21 cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'autome composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gants, Nappes, Salins, Dessus, Soutiens, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Robes, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpaca, lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Colons, Velours de soie, Châles, Cachemires et Salins Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plats pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superbes, Draps de Pilote, Capis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Caleçon de laine, Dames, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ÉTUDIANTS. CEUX des Étudiants en Médecine qui désirent se procurer des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

LE Soussigné, propriétaire du Fief Beaulieu, dans la Seigneurie de Chambly, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ÉCLUSE (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du Village du Canton de Chambly, ayant une Étendue (Site) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminé. Chambly, 11 déc. 1847.

RESTAURANT DE COMPAIN. PLACE D'ARMES. M. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mare de deux brigades de carabiers, et de 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Reforme ou se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal. On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodes, meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement de ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour. Ses vins et ses liqueurs sont toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison. Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE. LES mouvements de Bateau à Vapeur dont on s'est servi sur le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus privativement à des conditions et termes de paiements raisonnables. Ces mouvements faits par Parly, sont dans le meilleur état et de la force de 35 à 40 chevaux. Les cylindres ont de 37 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action. Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action. En même temps seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entonnoir de fer fondu pour les mettre en opération. Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire des Travaux Publics. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, 16 décembre, 1847.

LIGNE DE DILIGENCE ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET MONTREAL. EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION. LES Soussignés ont l'honneur de publier qu'ils ont établi une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de L'ASSOMPTION. Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits. Les diligences partiront de MONTREAL, tous les MARDIS et VENDREDIS à 9 heures. P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREULT, à L'ASSOMPTION chez M. MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Im Village, d'Industrie, 21 janv.

AVIS. ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉLAGIE sur la Rivière L'Assomption, du manoir à l'extrémité du village de ce nom avec la ligne opposée, d'égale de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 180 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une ligne en bas et une ligne en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de pont au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PAGES QUI SERONT DEMANDÉES SONT: 1. Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant. 2. Pour chaque voiture à deux roues, et le conducteur d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. 3. Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant. 4. Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 5. Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi. 6. Pour chaque personne à pied, un denier. 7. Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; bœuf, vache, vache ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 8. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un denier.

MOULANGES FRANÇAISES. LES Soussignés ayant été nommé agent par un instituteur du Hâvre pour la vente de MEULES de Moulins mécaniques en France et dans les pays étrangers, prient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils veulent s'adresser à lui. Chèques monnaie sont comptés de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 41 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

AVIS. ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉLAGIE sur la Rivière L'Assomption, du manoir à l'extrémité du village de ce nom avec la ligne opposée, d'égale de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 180 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une ligne en bas et une ligne en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de pont au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PAGES QUI SERONT DEMANDÉES SONT: 1. Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant. 2. Pour chaque voiture à deux roues, et le conducteur d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. 3. Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant. 4. Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 5. Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi. 6. Pour chaque personne à pied, un denier. 7. Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; bœuf, vache, vache ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 8. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un denier.

A LOUER. UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommes, pruniers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin du J. Doucenauf, 6er. possession donnée immédiatement. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Im ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St. Joseph. 21 janv.